

**N° 7477<sup>16</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2021-2022

---

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi du 18 juillet 2018  
concernant la protection de la nature et des ressources naturelles**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(1.2.2022)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 18 janvier 2022 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi du 18 juillet 2018  
concernant la protection de la nature et des ressources naturelles**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 18 janvier 2022 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les vis émis par le Conseil d'État en ses séances des 20 novembre 2020, 16 juillet et 7 décembre 2021 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 12 votants, le 1<sup>er</sup> février 2022.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Christophe SCHILTZ

